Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20261012-D_2026_110-DE

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le cinq octobre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jérémie NOGUES, Yohann RADIN, Romain GUENO, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Romane FARIA BRUNEL, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Michel ENNESSER, Romain COLLIGNON, Laurent LEDUBY

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jean-Michel ENNESSER a donné pouvoir à Denis DUAULT
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Jérémie NOGUES

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026- 110 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ZAC CENTRE FONTAINE BLANCHE BETUAUDAIS Compte Rendu Annuel Collectivité CRACL 2025

La commune a confié en 2011 à la SPLA Territoires Publics deux mandats d'études préalables sur les secteurs Bétuaudais-Cormiers-La Mine et les secteurs Centre-Ville Bellevue.
Par délibération n°2011-55 du 3 mai 2011, Les objectifs généraux et les modalités de la concertation relatifs aux études préalables des projets d'aménagement Centre-Ville/Bellevue et Bétuaudais/Cormiers/La mine ont été approuvés.
Par délibérations n°2016-70 et 2016-71 en date du 7 juin 2016, le bilan de la concertation préalable a été approuvé.
Par délibérations n°2016-117 et n°2016-118 du 4 octobre 2016, Le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact ainsi que le dossier de création de la ZAC dénommée « Centre - Fontaine Blanche - Bétuaudais » ont été approuvés
Par délibération n°2017-01 du 10 janvier 2017, Le contrat de concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Territoires Publics » qui arrête l'opération d'une durée de 14 ans, prenant fin le 9 février 2031 a été approuvé.

L'opération d'aménagement comprend trois sous-secteurs :

- le secteur Centre d'une superficie d'environ 3.20 Ha situé au cœur de la commune,
- le secteur Fontaine Blanche d'une superficie d'environ 2.15 Ha,
- le secteur de la Bétuaudais d'une superficie d'environ 14,35 Ha.

Par délibération n°2022-083 du 19 septembre 2022, l'avenant n°1 à la concession d'aménagement, permettant la réalisation des travaux d'aménagement des abords du bâtiment de la mine sous la maitrise d'ouvrage de la commune en contrepartie d'une participation de l'opération au coût des équipements arrêtés à la somme de 110 000 € a été approuvée.

Par délibération n°2024-065 du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 à la concession d'aménagement visant à :

- Ajuster la participation d'équilibre qui passe de 1 047 K€ HT à 1 165 K€ HT, pour tenir compte des surcoûts liés à la dépollution, à la hausse des prix fonciers et à l'inflation.
- Supprimer la participation 110 000 € HT de l'opération au coût des équipements du projet communal de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la mine.
- Prolonger la durée de la concession jusqu'en 2033 pour permettre la réalisation de l'ensemble des logements et des équipements prévus.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20261012-D_2026_110-DE

Par délibérations n°2024-063 et n°2024-064 du 23 septembre 2024, le programme des équipements et le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites ont été approuvés.

Le délégataire est tenu de remettre annuellement le Compte Rendu d'Activité de la Concession retraçant l'exécution qualitative et financière du service et ce avant le 30 juin de l'année n+1.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte-Rendu d'Activité de la Concession de la ZAC centre – Fontaine Blanche Betuaudais établi par Territoires Publics au 31 décembre 2025 **sans réserve.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme, en Mairie, le 14 octobre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

